Règlement du jeu concours : « Envolez-vous au-dessus du Vignoble Nantais »

Article 1 - Société organisatrice et partenaires

La **SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme**, ci-après dénommée **« Destination Vignoble Nantais »**, immatriculée sous le numéro SIRET **923 832 380 00029**, dont le siège social est situé au **6 rue Saint-Nicolas, 44190 Clisson**, organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé *« Jeu concours vol en montgolfière – Destination Vignoble Nantais x Pépites Magazine »* (ci-après dénommé le « Jeu »).

Ce Jeu est organisé en partenariat avec **Pépites Magazine** (à l'occasion de la parution de son n°20 célébrants ses 10 ans) et **Passion et Vent** (prestataire de la dotation).

Article 2 - Dates et accessibilité du Jeu

Le Jeu est accessible à compter du **26 novembre 2026** (date de lancement du n°20 de *Pépites Magazine*) jusqu'au **31 janvier 2027 à 23h30** (heure de Paris), via le QR code présent sur l'encart dédié dans le n°20 de *Pépites Magazine* ou directement à l'adresse suivante :**https://social-sb.com/zn/concours-montgolfiere**

La participation au Jeu est entièrement gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 - Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure (18 ans et plus au jour de l'inscription) résidant en **France métropolitaine**.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel, dirigeants et représentants de la SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme (Destination Vignoble Nantais), de *Pépites Magazine* et de *Passion et Vent*, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même foyer.

Une seule participation est autorisée par personne et par adresse e-mail pendant toute la durée du Jeu. Toute participation multiple, incomplète, erronée, automatisée ou ne respectant pas les présentes conditions sera considérée comme nulle.

Article 4 - Mécanique du Jeu et désignation du gagnant

Pour participer, le joueur doit se rendre sur la page **https://social-sb.com/zn/concours-montgolfiere**, renseigner le formulaire de participation en ligne (notamment son adresse e-mail et les informations demandées) et actionner la mécanique de grattage proposée à l'écran.

Un message affiché à l'écran indique immédiatement au participant s'il a gagné ou perdu.

Article 5 - Dotation

Est mis en jeu **un (1) bon cadeau** valable pour **deux (2) personnes** pour un **vol en montgolfière** opéré par **Passion et Vent**, d'une valeur commerciale unitaire estimée à **400,86 € TTC**.

Conditions liées à la dotation :

- **Zone de vol :** le lieu de décollage se situe dans la zone d'activité de *Passion et Vent* sur le territoire du Vignoble Nantais.
- **Conditions météorologiques et d'exploitation :** la réalisation du vol reste soumise aux conditions météorologiques, aux impératifs de sécurité aérienne et aux conditions générales et restrictions d'accès en vigueur sur le site de *Passion et Vent* (notamment éventuelles conditions d'âge, de taille, de poids ou de santé).
- **Durée de validité :** le bon cadeau émis est valable sur une durée de 2 ans à partir de la date de sa réception par courrier postal.
- **Non-échangeabilité :** la dotation ne peut être ni échangée contre un autre lot ou une contre-valeur en espèces, ni remboursée, ni cédée à titre onéreux.

Article 6 - Information du gagnant et remise du lot

Le gagnant sera informé par **courrier électronique** à l'adresse renseignée lors de sa participation, suite au grattage gagnant de son ticket.

Le bon cadeau sera envoyé au gagnant **par courrier postal** à l'adresse communiquée. Destination Vignoble Nantais ne saurait être tenue responsable des retards, pertes ou avaries d'acheminement postal imputables aux services postaux ou à une adresse postale erronée communiquée par le participant.

Article 7 - Données personnelles (RGPD)

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu font l'objet d'un traitement informatique par la **SPL Clisson Sèvre Loire Tourisme (Destination Vignoble Nantais)**, responsable de traitement, afin de gérer la participation au Jeu, procéder à la vérification des participations et assurer l'acheminement de la dotation.

En validant sa participation au présent Jeu, le participant accepte également de s'inscrire à la **newsletter de Destination Vignoble Nantais**.

Les données collectées sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la gestion du Jeu et au suivi de la relation abonnée, dans la limite de **trois (3) ans** à compter de la clôture de l'opération ou du dernier contact, sauf demande de désinscription ou de suppression préalable.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » modifiée, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition et de portabilité sur les données le concernant, ainsi que du droit de retirer à tout moment son consentement pour la newsletter (via le lien de désinscription présent dans chaque e-mail).

Ces droits peuvent être exercés en écrivant à :

- **E-mail :** communication@vignoblenantais.com
- **Courrier postal :** Destination Vignoble Nantais, 6 rue Saint-Nicolas, 44190 Clisson.

Article 8 - Responsabilité, force majeure et litiges

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des limites et aléas liés à l'utilisation d'Internet et des plateformes en ligne (interruptions momentanées, temps de réponse, problèmes de connexion ou incompatibilités techniques). Destination Vignoble Nantais ne pourra être tenue responsable de tout dysfonctionnement technique indépendant de sa volonté.

Destination Vignoble Nantais se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le Jeu en cas de force majeure ou d'événement extérieur imprévu rendant impossible l'exécution du Jeu dans les conditions initialement prévues.

Toute réclamation relative à l'interprétation ou à l'exécution du présent règlement doit être adressée par écrit à **Destination Vignoble Nantais, 6 rue Saint-Nicolas, 44190 Clisson**. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis aux tribunaux compétents conformément au droit français.

Article 9 - Consultation du règlement

Le présent règlement est consultable et téléchargeable gratuitement en ligne à l'adresse **https://social-sb.com/zn/concours-montgolfiere** pendant toute la durée du Jeu. La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.